



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2016

Date de la convocation 7 avril 2016

Date d'affichage 7 avril 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

**Présents :** Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort (arrivé à 18 h 45),  
Isabelle Vilpoux-Pérut, Charles-André Petit, Wendy Pasquet de Leyde, Florence Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de  
Bussy, Jean-Claude Stolaric, Alain Sautillet

**Absent excusé :** Martine Franquelin-Bauchet, donne procuration à Jean-Claude Stolaric.

**Absent :** Cédric Moliné.

**Conseillers en exercice** 15  
**Conseillers présents** 14  
**Conseillers votants** 13 puis 14 à l'arrivée de C. Beaufort.

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le Maire propose de nommer Florence Walckenaer secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

• Approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

### Ordre du jour

- Convention ALSH avec la commune de Saint-Bandry.
- Demande de subvention « amendes de police » pour les travaux de sécurité rue Dantale.
- Convention avec la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne :
  - travaux de drainage rue du Soulier ;
  - travaux de drainage rue du Pont-Cheminet à l'entrée de la commune ;
  - travaux de drainage rue de la Tour.
- Budget commune :
  - vote du compte administratif 2015 ;
  - vote du compte de gestion 2015 ;
  - affectation du résultat.
- Budget assainissement
  - vote du compte administratif 2015 ;
  - vote du compte de gestion 2015 ;
  - affectation du résultat ;
  - budget primitif 2016.
- Taxes locales :
  - vote des 4 taxes directes locales.
- Factures d'investissement.
- Questions diverses :
  - information sur les dotations de l'État
  - courrier du conseil départemental

### Lecture du compte rendu du 25 février 2016

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et des questions diverses du compte rendu du 25 février 2016.

13 votants

### **Convention ALSH avec la commune de Saint-Bandry**

La convention signée avec Les Francas permettra aux enfants de Saint-Bandry de bénéficier d'un tarif préférentiel pour leur inscription au centre de loisirs d'Ambleny. Le maire de Saint-Bandry, M. Sez nec, a signé l'adhésion de sa commune avec Les Francas. Une convention a été conclue avec la commune d'Ambleny pour participation aux frais de fonctionnement de la salle de la Vigne Catherine. Ceux-ci ont été fixés pour une année civile à 500 €. Elle prend effet au 4 avril 2016.

Alain Sautillet demande si cela concerne toutes les vacances scolaires.

Christian Pérut, le maire, lui répond que, bien évidemment, cela concerne les 7 semaines d'ouverture du centre pendant les petites et grandes vacances.

- Le conseil municipal adopte la convention ALSH avec la commune de Saint-Bandry, à l'unanimité des votants.

### **Demande de subvention « amendes de police » pour les travaux de sécurisation de la rue Dantale**

Christian Pérut, le maire, explique que les travaux seront exécutés par la société Adica, diligentée par le conseil départemental. Il est prévu l'installation de 3 écluses, avec 1 place de stationnement entre chaque afin de faire réduire la vitesse des automobilistes. Les distances entre les écluses sont normalisées pour le passage d'engins agricoles, de poids lourds et d'autocars. Le montant de ces travaux, qui devraient être exécutés au cours du second semestre 2016, est estimé à 17 496 € TTC. M. Sert (du conseil départemental, section voirie Soissons) pense que la subvention pourrait atteindre 60 %. La pose d'un panneau Stop au carrefour avec la rue de la Tour est à l'initiative de la commune.

Alain Sautillet observe que les réponses aux demandes de subvention peuvent être longues, et que 50 % serait déjà bien. Il félicite le fonctionnement d'Adica.

- Le conseil municipal approuve la demande de subvention, à l'unanimité des votants.

### **Conventions avec la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne**

Les 3 conventions concernent des travaux de drainage.

1/ Rue du Soulier, devant les logements sociaux construits par l'Opal. Cet organisme sera sollicité pour participer financièrement à ces travaux qu'il aurait dû effectuer en leur temps. Coût pour la commune : 18 702,11 € TTC (à charge CCPVA : 36 000 € TTC).

Alain Sautillet demande si les travaux sont au FDS 2016 (fond départemental de solidarité).

Christian Pérut, le maire, répond oui, dans le cadre des gros travaux.

- Le conseil municipal accepte la convention, à l'unanimité des votants (13).

2/ Rue du Pont-Cheminet, devant les nouvelles maisons à l'entrée du village.

Coût pour la commune : 7 540,45 € TTC (à charge CCPVA : 29 877,23 € TTC).

- Le conseil municipal accepte la convention, à l'unanimité des votants (13).

Arrivée de M. Beaufort, 14 votants

3/ Rue de la Tour, réfection des trottoirs en face et devant la mairie. Coût pour la commune : 8 533,73 € TTC (à charge CCPVA 4 487,10 € TTC).

- Le conseil municipal accepte la convention, à l'unanimité des votants (14).

### **Budget de la commune**

#### **Compte administratif 2015**

Christian Pérut, le maire, rappelle que la commission de finances, qui s'est réunie la semaine précédente, n'a pas soulevé de contestations primordiales.

Dépenses de fonctionnement : 678 385,56 €.

Recettes de fonctionnement : 778 621,58 €.

Dépenses d'investissement : 210 840,85 €.

Recettes d'investissement : 275 470,87 €.

Le résultat global de clôture de fonctionnement, du fait du résultat 2014 positif de 147 430,56 €, se monte donc à : + 247 666,58 €.

Compte tenu du résultat négatif de clôture d'investissement 2014 de - 134 964,85 € et du solde 2015 positif de 64 630,02 €, le solde d'exécution de la section investissement est négatif de - 70 334,83 €, plus un reste à réaliser en dépense de 6 920 €, soit un déficit de 77 254,83 €.

Le besoin de financement de 77 254,83 € et la capacité d'autofinancement à la fin de cet exercice est de :

247 666,58 - 77 254,83 = + 170 411,75 €.

L'opposition, qui a consulté les documents, demande d'où provient la recette du FNGIR.

Karine Boudin, secrétaire de mairie, explique qu'elle correspond à un reversement de trop perçu.

#### **- Dotation forfaitaire**

Alain Sautillet demande d'où vient la différence d'environ 4 000 €.

Christian Pérut, le maire, explique qu'en 2015, le budget primitif a été voté avant la communication officielle des dotations, d'où la différence. Information connue de tous lors du vote 2015.

#### – Indemnités des élus

Alain Sautillet s'étonne qu'elles aient augmenté d'environ 3 500 € depuis 2014.

Christian Pérut, le maire, rappelle que tout travail mérite salaire et que les nombreuses heures passées au service de la commune le justifient. Il fait remarquer que la loi NOTRe aurait permis d'augmenter légalement ces indemnités, ce qui n'a pas été fait et que, pour mémoire, les élus laissent une partie de leurs indemnités dans le budget communal. Il fait également remarquer que Jean-Claude Stolaric est président du syndicat du collège de Vic-sur-Aisne et, qu'à ce titre, il touche lui aussi une indemnité, « N'est-ce pas M. Stolaric ? », demande-t-il au conseiller, qui acquiesce.

#### – Vente de la maison 3, rue de la Tour

Alain Sautillet assure que la vente de cette maison a fait perdre de l'argent à la commune.

Christian Pérut, le maire, dit que ce qu'il appelle la « perte », environ 30 000 €, correspond à l'achat d'une partie du terrain qui permettra un aménagement ultérieur.

L'opposition ne remet pas en cause la régularité des documents vérifiés par la Trésorerie.

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne peut prendre part au vote. Anne-Marie de Bussy, doyenne du conseil municipal, fait donc voter le compte administratif 2015.

- Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune, avec 3 abstentions et 10 voix pour.

#### Compte de gestion 2015

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion « commune 2015 » du receveur.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Affectation du résultat

Excédent section d'investissement :	+ 64 630,02 €.
Excédent section de fonctionnement :	+ 100 236,02 €.
Excédent de fonctionnement capitalisé :	+ 77 254,83 €.
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	+ 170 411,75 €.

- Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat, à l'unanimité des votants.

#### Budget assainissement

##### Compte administratif 2015

Dépenses de fonctionnement : 148 552,18 €.  
Recettes de fonctionnement : 132 922,97 €.  
D'où un déficit de 15 629,21 €.

Dépenses d'investissement : 71 247,60 €.  
Recettes d'investissement : 81 760,99 €.  
D'où un solde positif de 10 513,39 €.

Christian Pérut attire l'attention sur les impayés qui augmentent chaque année, et dont le montant s'élève à 2 449,27 €. Il explique que la section fonctionnement est déficitaire du fait d'un taux de redevance peut-être un peu trop faible. Il faudra sans doute prévoir une augmentation l'année prochaine. Le réseau est vieillissant et réclame de plus en plus d'entretien et d'interventions.

Alain Sautillet dit qu'avec la loi NOTRe la redevance sera appelée à augmenter.

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne peut prendre part au vote. Anne-Marie de Bussy, doyenne du conseil municipal, fait donc voter le compte administratif assainissement 2015.

- Le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement, avec 13 voix pour.

#### Compte de gestion 2015

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion « assainissement 2015 » du receveur.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Affectation du résultat

Solde de la section investissement :	+ 10 513,39 €.
Déficit de la section fonctionnement :	- 12 629,21 €.
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	+ 81 563,64 €.
Excédent de résultat d'investissement reporté :	+ 50 621,50 €.

- Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat, à l'unanimité des votants.

### Budget primitif 2016

La mise aux normes de la station d'épuration devient obligatoire et nécessite une provision de 15 000 €.

Dépenses de fonctionnement prévues : 213 364, 64 €.

Recettes de fonctionnement prévues : 213 364, 64 €.

Dépenses d'assainissement prévues : 128 525,71 €.

Recettes d'assainissement prévues : 128 525,71 €.

- Le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement, à l'unanimité des votants.

### Taxes directes locales

Christian Pérut, le maire, propose de reconduire les 4 taxes directes locales au même niveau que pour l'année 2015. Il précise qu'il n'y a eu d'augmentation ni en 2014, ni en 2015, ni en 2016.

Les contribuables constateront malgré tout une différence entre leurs factures de 2015 et 2016 due à l'augmentation du taux de base déterminé par l'État.

Taux des taxes communales :

Taxe habitation 2016	Taxe foncier bâti 2016	Taxe foncier non bâti 2016	CFE 2016 (cotisation foncières des entreprises)
15,48 %	10,55 %	22,46 %	12,37 %

- Le conseil municipal adopte le vote des 4 taxes locales, à l'unanimité des votants.

### Factures d'investissement

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016. La commune peut, par délibération, décider d'engager de liquider, et surtout de mandater, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente. Afin de procéder au paiement des factures des créanciers qui s'impatientent à juste titre — plusieurs appels téléphoniques — le maire, Christian Pérut, propose de porter au budget investissement 2016 les dépenses suivantes et de régler les factures correspondantes.

Comat & Valco : 1 393,32 €.

Sarl Ameao : 960 €.

Manutan (rayonnages) : 2 335,05 €.

Manutan (informatique) : 268,79 €.

- Le conseil municipal autorise le paiement des factures, à l'unanimité des votants.

## Questions diverses

### Information sur les dotations de l'État

Christian Pérut, le maire, présente les 3 dotations : forfaitaire ; de solidarité rurale, de péréquation. Si certaines ont augmenté, le montant global perçu baisse régulièrement. Pour 2016, il baisse de 10 188 €, par rapport à 2015 et, cumulé, de 11 886 €, par rapport à 2013.

### Loi NOTRe et compétences

Christian Pérut, le maire, lit un courrier du conseil départemental qui annonce qu'en application de la loi NOTRe il perd la clause de compétence générale. À partir de 2016, le conseil départemental ne prend plus en charge le remboursement des repas à la cantine pour les enfants venant d'autres communes, ni les frais des transports scolaires, par exemple à la piscine. Les familles qui bénéficiaient d'un tarif préférentiel pour le restaurant scolaire paieront le même que les familles d'Ambleny. Alain Sautillet : « Les élus doivent balayer devant leur porte et prendre leurs responsabilités avec la loi NOTRe. »

### Questions de l'opposition

#### Quelles sont les orientations voirie de la communauté de communes ?

Alain Sautillet fait remarquer qu'il y a beaucoup de points d'interrogation suite à la prochaine fusion de la CCPVA avec celle de Villers-Cotterêts, notamment sur le devenir du chantier d'insertion, du service Enfance-Jeunesse, et demande si le balayage des caniveaux peut être pris par la nouvelle communauté de communes.

Christian Pérut, le maire, répond qu'en ce qui concerne la voirie rien n'est encore décidé mais que, de toute évidence, les compétences des deux communautés ne seront pas additionnées. Il n'est pas prévu de licenciements des agents des communautés. Le contrat Enfance-Jeunesse est maintenu jusqu'en 2018 (il vient d'être reconduit avec la CCPVA).

La séance est levée à 19 h 34.